

PIRKHÉ CHOCHANIM PROGRAMME CHOUL'HAN 'AROUKH

Le Seder de Tou BeChevat

5766

©Pirkhé Chochanim 2006

*Ce *ch'jour* ne peut pas être reproduit, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur*

Re'hov Kahanamin 54, Bné Braq 03.616.6340

164 Village Path, Lakewood NJ 08701 732.370.3344 fax 1.877.Pirchei (732.367.8168)

La signification de Tou BiChevat

Introduction

Notre objectif est de donner un aperçu de la signification halakbique de **Tou BiChevat** et de comprendre la façon dont nous observons ce jour spécial de l'année juive. Également, nous aborderons l'importance de transmettre cet héritage à nos enfants pour qu'ils puissent le transmettre – à leur tour – à leurs enfants.

IL EST DIT DANS LA PREMIERE MICHNA DE LA GUEMARA ROCH HACHANA:

“Il existe quatre jours de l'an” etc.

“Le 15 du mois de Chevat (selon Beit Hillel), il s'agit du jour de l'an des arbres.”

La *Guemara Roch Hachana* présente ensuite – de la *daf* (page) 14a à la *daf* 15b – les *halakboth*, ainsi que l'impact de ce jour sur le type *d'etrog* que nous obtiendrons à *Soukoth*. En tenant compte du fait que *Tou BiChevat* est un des quatre jours de l'an, il est évident que les *Richonim* avaient l'intention que ce jour soit considéré comme un *'Hag* (jour de fête).

- A) De la même façon qu'il est interdit d'observer un *ta'anit* (jeûne) lors des trois autres jours de l'an (le premier jour de *Nissan*, de *Eloul* et de *Tichré*), il est également interdit de jeûner le 15 du mois de *Chevat* (*Tou BiChevat*).
- B) Même un *'hatan* n'a pas le droit de jeûner le jour de son mariage si celui-ci est le jour de *Tou BiChevat*. Lorsqu'une communauté désire instituer une suite de trois jeûnes (les lundi, jeudi et lundi), elle doit faire attention à ce qu'un des jours de jeûne ne soit pas le jour de *Tou BiChevat*.
- C) *Ta'hanoun* n'est pas dit à *Tou BiChevat*, ainsi qu'à *Min'ha* la veille.
- D) Nous ne disons pas *Qel Erekh Apayim* le lundi et le jeudi; ni *Av Hara'hamim*¹ le Chabath, ni *Tsidqatekha KeharRey Qel*² lors de *Min'ha* le Chabath.

¹ *Noussa'h achkenaze et sefarade.*

E) De nombreuses personnes ont l'habitude de ne pas faire d'eulogie (*hespedim*) le jour de *Tou BiChevat*.

***Tou BiChevat* et la *halakha* de nos jours**

Le *Roch Hachana* (jour de l'an) pour les arbres représente une frontière – ou une date pivot – entre une année et la suivante, car en *Erets Israël* la majorité de la pluie de l'année précédente est déjà tombée à cette date. Également, un certain nombre de fruits sont suffisamment développés pour qu'ils commencent à mûrir. Ceci est défini comme étant le moment de la floraison, jusqu'à ce que le fruit ait atteint un tiers de sa croissance totale. Les fruits qui ont atteint ce stage sont attribués à l'année précédente. Toute floraison de fruit après ce jour est considéré comme étant un fruit de la nouvelle année. Ainsi, on comprend pour quelle raison *Tou BiChevat* est un jour décisif afin de déterminer les lois de *Ma'asser* et de *'Orla*.

Le 15 du mois de Chevat est le milieu de l'hiver et nous attendons impatiemment le printemps. La sève des arbres commence à couler et à monter des racines des arbres – même si les yeux de l'homme ne voient rien – et conséquemment, les fruits commencent à montrer leurs premiers signes de croissance.

Le *Roch Hachana* (jour de l'an) des arbres est un jour de *tefila* (prières) et de jugement pour les arbres. De la même manière que l'homme est jugé à *Roch Hachana* – pour sa vie, sa santé, ses moyens de subsistance – pour l'année à venir, *Tou BiChevat* est le jour de jugement pour les fruits de l'arbre qui jouent aussi le rôle d'un facteur majeur pour déterminer le bien-être d'une personne pour l'année à venir. Nous célébrons joyeusement ce jour de jugement en demandant à notre créateur de continuer à montrer sa bienveillance sur ses enfants – les *Bné Israël* – et sur le reste de ses créations dans le monde, tel que nous disons dans les *Birkath Hamazon* : “*Hazan otanou veÈt ha'olam koulo betouvo*”³ (Qui nous nourrit, nous et le monde entier par sa bonté).

² *Tsidqatekha Tsedeq* selon le *noussa'h achkenaze*.

³ Les *noussa'h achkenaze* et *sefarade* disent “*Hazan èt ha'olam koulo betouvo*” (Qui nourrit le monde entier par sa bonté).

Le Seder de Tou BiChevat



En dépit du fait que *Tou BiChevat* est l'objet de discussion dans la *Michna* et dans la *Guemara*, nous disposons de peu d'information sur la fête elle-même, ainsi que sur la structure précise de ce jour spécial. Au milieu des années 1500, les élèves du *Ari* – *Rabbi Yits'haq Lurria Achkenazj z.t.s.l.* – établirent un *Seder* de *Tou BiChevat* qui s'inspirait du *Seder* de *Pessa'h* (Pâques). Les élèves du *Ari* écrivirent un pamphlet qu'ils nommèrent le *Pri Ets Hadar* (Le fruit du bel arbre). Ce pamphlet nous offre une structure précise qui nous permet de célébrer cette fête spirituelle et dotée d'un sens profond, d'une manière positive et agréable. Le *Seder* de *Tou BiChevat* représente le début d'un compte à rebours de 60 jours qui nous séparent de *Pessa'h*.

Le *Seder* est divisé en 4 parties. **Au début de chaque partie, on remplit les verres de vin qu'on boira qu'à la fin de chaque partie.** Après la conclusion du *Seder*, un repas de fête est servi, accompagné de musique, de chansons et pendant lequel un sentiment de joie de vivre se répand, tandis que nous dégustons du bon vin et des plats succulents. Les nappes blanches sont mises sur les tables et des bougies éclairent la pièce. Pour ce jour spécial, nous devons porter nos vêtements de Chabath. Des herbes aromatiques – préférablement du myrte que nous avons pris pendant *Soukoth* – sont placées sur la table, avec un nombre important de fleurs afin de donner à celle-ci, ainsi qu'à la pièce, un air de fête et de répandre une odeur agréable dans la maison. Nos plus

beaux verres sont posés sur la table, chaque participant devant boire un total de quatre verres de vin ou de jus de raisin. La taille des verres est un facteur déterminant pour connaître la quantité de vin dont nous aurons besoin pour cette soirée. Il faut disposer d'une quantité égale de vin blanc et de vin rouge. Si vous utilisez des verres de table d'une taille normale, il faut prévoir l'équivalent d'un peu plus d'une bouteille par personne (1/2 de vin rouge et 1/2 de vin blanc). Si vous utilisez des verres à liqueur, la même quantité de vin sera suffisante pour 4 à 6 personnes.

FRUITS NÉCESSAIRES

Olives, dattes, raisins/raisins secs, figues, grenades, etrogs (confits), pommes, noix, amandes, caroubes (fruit du caroubier), poires, azerole (fruit de l'azerolier) ou mangue, coings, cerises, pommes sauvages ou abricots, pistaches, pignes de pin, micocoulier occidental ou prunes, lupin ou noix de pécan. Il faut également avoir un petit biscuit salé ou un morceau de gâteau.

Les fruits qui posent un problème doivent être vérifiés pour la présence d'insectes.

Idéalement, chaque participant devrait disposer d'un '*Houmach* et d'un '*Tanakeb* (Bible) écrit dans une langue qu'il comprend. Chaque participant doit avoir également à sa disposition les fruits – ou un morceau des fruits – qui seront glorifiés pendant le *Seder* et qui seront... mangés. Il est important qu'une personne dirige le *Seder*. Il est temps de s'installer confortablement et de se détendre pour commencer le *Seder*.

Partie I

Verser le vin

La première partie du *Seder* consiste pour chaque personne à remplir de **vin blanc** le verre d'un autre participant, comme nous le faisons lors du *Seder* de *Pessa'h* (Pâques). La première partie représente le point cardinal du nord et la saison d'hiver, lorsque la terre semble dormir et que la végétation se fait remarquer par son absence. Le vin blanc est le symbole d'un monde sans vie.

Biscuit salé, morceau de gâteau

Chaque personne doit prendre un biscuit ou un morceau de gâteau et dire la bénédiction appropriée (*Boré miney mezonoth*). Il faut dire ensuite le verset des *Tebelim* (Psaumes) 81:17: **“Il les nourrirait de la moelle du blé.”** Nous discutons sur les qualités exceptionnelles de blé. Selon certains, le blé fut une fois un arbre.

À ce stade du Seder, nous prenons le temps de relever le goût, la consistance, la texture, la couleur, etc. du blé. Notre raison de vivre consiste à louer et à reconnaître tout le bon que notre créateur fait en nous créant et en nous maintenant en vie, ainsi qu'en nous fournissant les délices qui sont faits grâce au blé.

L'olive Nous lisons maintenant le verset de Jérémie (*Yirméyaou*) 11:16: **“D-ieu t'avait dénommé 'olivier verdoyant, remarquable par la beauté de son fruit!’”** Nous faisons maintenant la bénédiction avant de manger l'olive (*Boré peri haEts*) et en ayant à l'esprit que cette bénédiction servira également pour tous les fruits qui seront mangés pendant le *Seder* et qui exigent normalement la même bénédiction. Nous récitons ensuite le verset des *Tebilim* (Psaumes) 128:3: **“Tes enfants seront comme des plants d'oliviers autour de ta table.”** Une caractéristique d'un olivier est que ses feuilles ne perdent jamais leur couleur.

La datte Grâce à la bénédiction faite sur l'olive, aucune bénédiction supplémentaire n'est nécessaire sur les fruits que nous mangerons jusqu'à la fin du *Seder*. Nous lisons maintenant le verset des *Tebilim* (Psaumes) 92:1: **“Le juste fleurit comme le palmier; comme le cèdre du Liban, il est élancé.”** Le fruit du palmier est doux. Nous lisons maintenant le verset de *Chir HaChirim* (le Cantique des Cantiques) 7:9: **“Je monterai sur le palmier.”** Le palmier ne se plie pas ni ne se penche à cause du vent, comme le peuple juif qui reste ferme et fort à travers les générations et qui suit fidèlement les lois de la *Tora*, dans tous leurs détails.

Le raisin *Tebilim* (Psaumes) 128:3: **“Ta femme sera comme une vigne féconde dans l'intérieur de ta maison.”** Dans la mesure où le vin est proche, il reçoit une attention adéquate. Lorsqu'un homme accorde à sa femme l'attention qu'elle mérite et le respect qui lui doit, ils auront de nombreux bons enfants.

Le vin Le prochain verset trouve sa source dans la bénédiction que *Ya'aqov Avinou* a fait à *Yebouda*, selon laquelle il jaillira tel du vin d'une fontaine (*Rachi*). Ce verset fait également référence à *Machia'h* (Messie) qui viendra de la tribu de *Yebouda*. Nous lisons maintenant les versets dans *Berechit* 49:11-12: **“Alors, on attachera son ânon à la vigne et à la treille le fils de son ânesse; on lavera son vêtement dans le vin et dans le sang des raisins sa tunique. Ses yeux seront pétillants de vin, et ses dents toutes blanches de lait.”**

Nous buvons maintenant le verre de vin blanc en nous penchant sur notre gauche et en récitant auparavant la bénédiction *Boré peri Hagnefen*.

Partie II

- Verser le vin** Le début de la deuxième partie du *Seder* consiste pour chaque personne à remplir le verre d'un autre participant avec $\frac{3}{4}$ de **vin blanc** et $\frac{1}{4}$ de **vin rouge**. C'est le point cardinal de l'est et la saison du printemps, lorsque la nouvelle vie commence à animer l'hiver stérile en veilleuse.
- La figue** Nous lisons maintenant le verset dans *Michlé* (les Proverbes) 27:18: **“Qui veille sur le figuier jouira de ses fruits; qui veille sur son maître recueillera de l'honneur.”** Si une personne ne veille pas sur son figuier, une autre viendra et mangera de son fruit. De la même manière, celui qui aide son patron sera honoré.
- La grenade** *Chir HaChirim* (Cantiques des Cantiques) 7:13: **“De bon matin, nous irons dans les vignes, nous verrons si les ceps fleurissent, si les bourgeons ont éclaté, si les grenades sont en fleurs. Là je te prodiguerai mes caresses.”** “Si les grenades sont en fleurs” fait allusion à ceux qui méritent de guider le peuple juif selon la sagesse du *Talmud*.
- L'etrog (citron)** *Levitique* (*Vayiqra*) 23:40: **“Vous prendrez, le premier jour, du fruit de l'arbre hadar, des branches de palmier, des rameaux de l'arbre aboth et des saules de la rivière; et vous vous réjouirez en présence de l'Éternel votre D-ieu, pendant sept jours.”** De ce verset, nous apprenons le commandement de prendre les quatre espèces: 1) *loulav*, 2) *etrog*, 3) *myrte* et 4) *saule*, pendant *Soukoth*. Dans ce verset, l'*etrog* est décrit comme le “*Pri Ets Hadar*” (le fruit du bel arbre). Lors de *Tou BiChevat*, chaque arbre est jugé: soit il vivra, soit il mourra; soit il fleurira, soit il s'éteindra. Par conséquent, les mystiques ont l'habitude à *Tou BiChevat* de prier pour obtenir un *etrog* parfait pour *Soukoth*. NE PAS FAIRE LA BÉNÉDICTION CHÉHÉ'HÉYANOU SUR L'ETROG.
- La pomme** *Chir HaChirim* (Cantiques des Cantiques) 2:3: **“Comme un pommier parmi les arbres de la forêt, tel est mon bien-aimé parmi les jeunes gens. J'ai brûlé du désir de m'asseoir sous son ombrage, et son fruit est doux à mon palais.”** Le goût de la pomme fait référence au fait que le peuple juif reconnaît *Hachem* et la douceur de la *Tora*.
- Le vin** *Chir HaChirim* (Cantiques des Cantiques) 2:4: **“Il m'a conduite dans le cellier, et sa bannière qu'il a étendue sur moi, c'est l'amour.”** Le Mont Sinâï était le cellier où tous les juifs ont satisfait leur désir de la vérité. Au Mont Sinâï, les juifs ont dit: **“Nous ferons et nous écouterons.”**

Nous buvons maintenant le second verre de vin en nous penchant sur notre gauche (*Une bénédiction/berakha est dite seulement sur le première verre*).

Partie III

Verser le vin

Le début de la troisième partie du *Seder* consiste pour chaque personne à remplir le verre d'un autre participant avec $\frac{1}{2}$ de vin blanc et $\frac{1}{2}$ de vin rouge. C'est le point cardinal du sud et la saison de l'été, lorsque les arbres donnent abondamment leurs fruits mûrs.

La noix

Chir HaChirim (Cantiques des Cantiques) 6:11: **“Je suis descendue dans le verger aux noyers pour voir les jeunes pousses de la vallée, pour voir si la vigne avait bourgeonné, si les grenades étaient en fleurs.”** Le verger aux noyers – avec son odeur agréable – fait référence au Temple. Pendant que les *Kobanim* offraient leurs sacrifices et qu'ils brûlaient leurs encens, les *Levites* chantaient des psaumes. En même temps, les *Israélites* de l'ensemble d'*Erets Israël* récitaient des prières spéciales appelées “*ma'amadot*”. Ces services permettaient au Grand *Sanhedrin* (Cour Suprême juive et législature) d'interpréter correctement la loi.

L'amande

Nombres (*Bamidbar*) 17:23: **“Or, le lendemain, Moché entra dans la tente du Statut, et voici qu'avait fleuri la verge d'Aaron, déposée pour la famille de Lévi: il y avait germé des boutons, éclos des fleurs, mûri des amandes.”** *Qora'h* contestait l'autorité de ses cousins, *Moché* et *Aaron*. Il pensait qu'ils avaient usurpé la prêtrise. Le différend fut réglé de la façon suivante: le Tout-Puissant ordonna à *Moché* d'assembler les douze bâtons des tribus – un bâton pour chaque tribu – dans la Tente du Statut. L'éclosion de la tige de *Aaron* fut une preuve définitive qu'il avait bel et bien été choisi d'une façon divine. *Rachi* – le fameux commentaire de la *Tora* – explique de la façon suivante la signification du bourgeonnement des amandes: *“De la même manière que l'amandier bourgeonne rapidement, celui qui crée une lutte contre la prêtrise est aussi rapidement puni.”*

La caroube (fruit du caroubier)

Genèse 2:8-10: **“L'Éternel D-ieu planta un jardin en Eden, vers l'orient, et y plaça l'homme qu'il avait façonné. L'Éternel D-ieu fit surgir du sol toute espèce d'arbres, beaux à voir et propres à la nourriture, et l'arbre de vie au milieu du jardin, avec l'arbre de la science du bien et du mal. Un fleuve sortait d'Eden pour arroser le jardin.”**

Après la destruction du second Temple, Rabbi Chim'on bar Yo'hai fuit les romains pour s'abriter dans une cave, dans le village galiléen de Peqi'in. Pendant les treize années suivantes, lui et son fils – Elazar

– s'investirent jour et nuit dans l'écriture du saint Zohar, l'ouvrage de base du mysticisme juif. Afin de les nourrir, le Tout-Puissant créa une source et un caroubier à l'extérieur de la cave.

La poire La source de la lecture pour les poires se trouve dans la *Michna Kilayim* (Hybrides). La quatrième *Michna* du chapitre 1 dit: “Parmi les arbres, les poiriers, les poiriers *Curstumenian*, les coings et les azeroliers ne sont pas hétérogènes. Par conséquent, une greffe parmi eux est permise du point de vue de la *halakha*. Les pommiers, les pommiers sauvages, les pêchers, les amandiers, les jujubiers et les grenadiers – même s'ils se ressemblent les uns avec les autres – sont hétérogènes et une greffe est interdite.”

Le vin Puisque douze fruits – qui correspondent aux douze combinaisons du Tétragramme – ont été mangés, il est temps de faire un spécial *le'hayim* (“à la vôtre”) en l'honneur d'une “*chana tova oubrakha, peri outnouav*” (une année remplie de bonnes choses, de bénédictions, de réalisations fructueuses et de productions positives)

LES VERSETS SUIVANTS DE MIKHA 4:3-4 SONT RECITES:

“Alors de leurs glaives ils forgeront des socs de charrue et de leurs lances des serpettes; un peuple ne tirera plus l'épée contre un autre peuple, et l'on n'apprendra plus l'art de la guerre. Et chacun demeurera sous sa vigne et sous son figuier, sans que personne vienne l'inquiéter, car c'est la bouche de l'Éternel-Cebaot qui le déclare.”

Nous buvons maintenant le troisième verre de vin en nous penchant sur notre gauche.

Partie IV

Verser le vin Le début de la quatrième partie du *Seder* consiste pour chaque personne à remplir le verre d'un autre participant avec $\frac{3}{4}$ de vin rouge et $\frac{1}{4}$ de vin blanc. C'est le point cardinal de l'ouest et la saison de l'automne, lorsque la majorité des fruits sont mûrs – ou sur le point de l'être – et où les symptômes de l'hiver dormant réapparaissent doucement dans la terre.

L'azerole (fruit du azerolier) ou la mangue *Michna Berakboth* (Bénédictions) 6:2: “Si une personne dit sur un fruit 'Créateur du fruit de la terre', elle a rempli son obligation. Cependant, si elle dit sur les produits de la terre 'Créateur du fruit de l'arbre', elle n'a pas rempli son obligation. Si elle dit 'qui par sa parole fit tout exister' sur eux, elle a rempli son obligation.” Un fruit de l'arbre est également considéré comme un fruit 'de la terre'.

Cependant, l'inverse est inexact: un fruit 'de la terre' n'est pas considéré comme un fruit 'de l'arbre'. Tous les produits peuvent entrer dans la catégorie de 'qui fit tout exister'.

- Le coing** *Michna Berakboth 6:3: “Sur toute chose qui ne pousse pas dans la terre, il faut dire 'qui par sa parole fit tout exister'.”*
- La cerise** *Michna Berakboth 6:4: “Si une personne a devant elle plusieurs sortes (de fruits): selon Rabbi Yehouda, s'il y a parmi elles une des sept espèces (pour lesquelles Erets Israël est louée), elle doit faire la bénédiction sur celle-ci; cependant, selon les Sages, elle peut faire la bénédiction sur l'espèce qui lui plaît.”* La loi est d'après Rabbi Yehouda (*Choul'han 'Aroukh, Ora'h 'Hayim 21 1: 1*).
- La pomme sauvage ou l'abricot** *Michna Berakboth 6:6: “Si ceux qui sont assis à une table sont droits (i.e. ils ne forment pas un groupe distinct), chaque personne dit les bénédictions d'après le repas pour elle-même. Cependant, si elles se sont allongées, une personne doit dire les bénédictions pour toutes les autres.”* Les autres remplissent leur obligation en répondant “*Amen*”.
- La pistache** *Michna Berakboth 6:7: “Ceci est la règle générale: chaque fois qu'un aliment est pris avec un auxiliaire, une bénédiction est dite sur l'aliment principal et elle sert également pour l'aliment auxiliaire.”*
- La pigne de pin** *Michna Berakboth 6:8: “Si une personne a mangé des raisins, des figues ou des grenades, elle dit des bénédictions qui en sont trois après les avoir mangés. Ainsi dit Rabbi Gamliel. Cependant les Sages disent: (la personne doit dire) une bénédiction qui en inclut trois.”* Rabbi Gamliel fait référence aux bénédictions d'après le repas (*Birkhath Hamazone*) car selon lui, on doit dire ces bénédictions pour les fruits pour lesquels la terre d'Israël est louée. Cependant, la loi est d'après les Sages.
- Le micocoulier occidental ou la prune** *Michna Berakboth 7:1: “Si trois personnes ont mangé ensemble, elles doivent s'inviter (mutuellement afin de dire les bénédictions).”*
- Le lupin ou la noix de pécan** *Michna Berakboth 8: 1: “Selon Beth Chamai, il faut dire en premier la bénédiction du jour (e.g. Qidouch le Chabath ou les jours de fête) et ensuite la bénédiction sur le vin. Cependant, selon Beth Hillel, il faut dire en premier la bénédiction sur le vin et ensuite, celle du jour.”*

Verser le vin

Nous buvons maintenant le quatrième verre de vin en nous penchant sur notre gauche. Après le quatrième verre, la soirée se poursuit en chansons, en danses et avec l'étude de la *Tora*, le tout pour la gloire de l'Éternel. On mange encore dix autres espèces de fruits, ce qui fait un total de trente pour le *Seder*. De fait, selon les kabbalistes, les trente fruits se divisent en trois catégories, de dix fruits chacune. On mange tout des fruits de la première catégorie, seulement l'extérieur des fruits de la deuxième catégorie et seulement l'intérieur des fruits de la troisième catégorie. Ce qui suit est notre suggestion:

<i>Catégorie I</i>	<i>Catégorie II</i>	<i>Catégorie III</i>
Raisins/Raisins secs	Olives	Grenades
Pommes ⁴	Dattes	Noix
<i>Etrog</i> ⁵	Cerises douces	Amandes
Citron ⁵	Prunes	Noix de coco
Poires ⁴	Pruneaux	Noisettes
Coings ⁵	Pêches	Pistaches
Fraises	Abricots	Pignes de pin
Figues	Cerises amères	Kiwis
Caroubes	Mangues	Marrons
Oranges ⁵	Brugnons	Châtaignes

Le repas de fête

Nous faisons maintenant la bénédiction après s'être lavé les mains, puis celle sur le pain. Un repas de fête est servi pendant lequel l'esprit de fête doit être partagé par tous. La

⁴ Même si nous avons l'habitude de laisser un trognon après avoir consommé le fruit, celui-ci est entièrement consommable.

⁵ Une fois cuit, le fruit est entièrement consommable.

joie et le plaisir d'être vivant doivent nous permettre de rester éveillés en chantant, en dansant et en partageant des mots de *Tora*. Le bon vin sera apprécié (en quantité mesurée) et la nourriture sera succulente. BON APPÉTIT!

Il est important de prier pour l'*ETROG* que nous aurons lors de *Soukoth*, d'imaginer sa taille, sa couleur, sa forme...

Selon les écrits mystiques, il existe quatre mondes.

En ordre décroissant de pureté, ces quatre mondes sont:

'Atsilouth – Le monde de l'émanation; le monde le plus proche de D-ieu – La première partie du Seder.

Bryia – Le monde de la création – La deuxième partie du Seder.

Yetsira – Le monde de la formation – La troisième partie du Seder.

'Assyia – Le monde de l'action – La quatrième partie du Seder.

Ce Seder est offert en mémoire de Yehochou'a Moché ben Aqiva Bergman z.t.s.l. qui passa un nombre incalculable de jours et de nuits à apporter la lumière de Tou BiChevat dans le monde. De plus, nous nous souvenons d'une autre lumière spéciale: R' David ben Avraham Gold 'a"b, qui a été appelé dans le 'Olam HaEmet et dont l'héritage et la façon dont il se comportait continuent d'avoir un effet sur des dizaines de milliers d'autres, plusieurs années après sa disparition qui prit place un jour saint de Tou BiChevat. Nous nous souvenons également de Devora bat Moché Avigdor Ha Levi 'a"b, qui nous quitta un 12 de Chevat et qui était le modèle de ce qu'une grand-mère juive doit être: continuer à assurer et transmettre à ses petits-enfants et à ses arrière-petits-enfants les traditions profondes d'un monde qui fut presque entièrement englouti, détruit. En dépit du fait qu'elle était la seule survivante d'une famille extrêmement nombreuse qui fut assassinée pendant l'holocauste, elle avait gardé sa gentillesse, son sourire et la pureté de coeur qui nous font tellement défaut aujourd'hui. L'aspect unique de ce travail nous provient – une fois de plus – de la Yéchiva de la Disapora à Yérouchalayim, qui continue d'apporter une grande lumière dans ce monde. Qu'ils puissent tous continuer leur travail saint jusqu'au jour de l'arrivée de Machia'h, et après.